

Nom et coordonnées de l'école :

Ecole primaire
9 route de Boutric
05 56 72 68 10

Commune :
ISLE SAINT GEORGES

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE**

Date : Mardi 7 novembre 2023

Circonscription TALENCE

Présents :

Présidente - directrice d'école : Mme BRIATTE Audrey

Inspecteur de l'éducation nationale : Mr SICARD

Equipe enseignante :	Mme LETABLE (PS/MS/GS/CE1) Mme RODRIGUEZ (CP/CE2) Mme BATARD (TRS)
Le maire ou son représentant :	Mme Daubanes (maire) Mme CAMBLONG (secrétaire de mairie)
DDEN :	
Invités (personnel municipal,...) :	Mme GERMON (péri-scolaire) Mme CAMBLONG (ATSEM) Mme KALISKY (RPE) Mme TESTU (RPE) Mme LEMIRE (RPE)

Excusés : Mr SICARD (Inspecteur de l'Education Nationale)

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ

- Règlement intérieur et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, sur demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Le conseil d'école est l'organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se prononce sur les principales questions de vie scolaire et établit le règlement intérieur de l'école.

- Présentation des membres du Conseil d'école

Sont membres de droit du conseil d'école le directeur d'école, l'IEN, la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves élus titulaires, un enseignant du RASED), la mairie (le maire et un de ses conseillers). Ces membres ont le droit de vote au conseil d'école. Les autres (par exemple parents suppléants, autres membres du RASED) n'ont pas de voix lors de votes.

- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves

Sur 81 inscrits, 56 votants, 54 suffrages exprimés. Taux de participation : 69,14%

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

Effectifs

Dans l'école, nous avons 3 classes pour 51 élèves.

La classe 1 : Classe de PS/MS/GS/CE1 de 16 élèves

La classe 2 : Classe de CP/CE2 de 16 élèves

La classe 3 : CM1/CM2 de 19 élèves

L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2024 est actuellement de 47 élèves. Il y a 10 CM2 qui partent en 6^{ème} et 6 PS qui entreraient.

a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité et Charte de la Diversité

Le règlement intérieur a été modifié en ce début d'année, pour coller au mieux aux nouvelles directives ministérielles, notamment au regard du harcèlement. La directrice a envoyé, en amont, aux membres du conseil d'école le règlement modifié. Les modifications étaient mises en évidence en rouge. Elles concernent notamment

- l'ajout de l'application « éducartable » dans les moyens de communication, pour remplacer les mails de classe.
- la justification de l'absence d'un enfant au plus tard le jour de son retour à l'école.
- l'interdiction d'apporter à l'école tout objet venant de la maison (bijoux, mais également jouet).
- l'ajout d'une section sur le harcèlement, ainsi que le protocole de gestion d'une situation de harcèlement en annexe 2.

Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2023-2024 a été voté à l'unanimité et prend effet dès le 7 novembre 2023. Il sera envoyé par mail aux parents des élèves de l'école. Un accusé de lecture sera collé dans les cahiers de liaison, et devra être signé par les parents et les élèves.

Les chartes de la laïcité et de la diversité seront collées dans les cahiers de liaison des élèves et devront également être signées.

Le règlement intérieur est validé à l'unanimité, le périscolaire et ATSEM demandent une copie.

b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

Présentation de l'annexe 2 du règlement intérieur

- La responsabilité du traitement
- Les modalités du traitement
- Les mesures de protection à prendre
- Le suivi post événement

c) Présentation du plan de continuité pédagogique

En cas de fermeture d'école ou de classe (dans le cas où la situation sanitaire changerait) les enseignantes fourniront le travail à faire via l'application éducartable ou un padlet. Il semble important de préciser que ce plan de continuité pédagogique ne concerne que les fermetures d'école ou de classe, et non pas les absences ponctuelles d'élèves pour maladie.

d) Sécurité à l'école

La sécurité incendie

Deux exercices incendies doivent être réalisés dans le courant de l'année. Le premier a eu lieu le 25/09 et s'est déroulé dans le calme. Les élèves ont suivi les consignes de sécurité et l'école a été évacuée en 1'15. Toutefois, il semblerait opportun d'installer dans l'école une alarme incendie afin que toutes les classes entendent clairement le signal en condition réelle.

La Mairie explique qu'il n'y a pas de devis en cours pour installer une alarme. La mairie parle de déclencher l'alarme. Mme BRIATTE répond qu'il y a 45 secondes entre l'enclenchement de l'alarme et la sonnerie, ce qui serait trop long en cas de départ de feu. Mme le maire dit qu'elle va se renseigner.

Le plan Vigipirate

Dans le cadre du plan Vigipirate, les écoles doivent mettre en œuvre deux PPMS (plan de prévention et de mise en sécurité) : un PPMS « risques majeurs » (type accident technologique, climatologique ou accidents avec produits chimiques) et un PPMS « attentat-intrusion » (sur site ou à proximité). Ceux-ci sont mis à jour chaque année et des exercices sont effectués afin de s'assurer de la compréhension et de l'application des consignes et des signaux d'alerte par les élèves.

Un premier exercice a eu lieu le mardi 7 novembre selon le scénario d'une intrusion dans l'école par le portail du 9 route de Boutric. Les élèves et leurs enseignantes se sont cachées dans leurs classes.

Le compte rendu du PPMS a été envoyé à la mairie pour qu'ils puissent voir les modifications. Mme Briatte demande si possible d'avoir un double des clés de la salle des Gravettes en cas de nécessité de repli là-bas. La mairie répond qu'il y a un jeu de clé dans le hall de l'école : à voir si ces clés là en font partie, ainsi que la clé de la classe des CP CE2.

Nous rappelons également les horaires d'ouverture du portail le matin, à savoir de 8h35 à 8h45. Toute personne arrivant après 8h45 trouvera le portail fermé, et devra ramener son enfant à la récréation (10h15 – 10h30) ou à 12h. Il en est de même pour le retour de pause méridienne de 13h35 à 13h45, la récréation suivante est à 15h15. Nous ne pouvons pas laisser les classes sans surveillance pour aller ouvrir le portail. L'équipe enseignante tient à préciser, qu'au-delà des questions de sécurité, le respect de ces horaires permet de dispenser aux élèves les meilleurs apprentissages possibles.

Également, il arrive de trouver régulièrement, le matin en arrivant, le portail sans cadenas et le système d'alarme désarmé. Au regard du plan Vigipirate, mais également de la sécurité des biens qui restent à l'intérieur de l'école, il serait judicieux de systématiquement fermer le cadenas et enclencher le système d'alarme.

Aucune association ou autres n'ont accès à l'école normalement.

e) Budgets municipaux

L'enveloppe globale pour l'année 2023 s'élève à 4700 euros. Nous remercions la mairie pour son implication et son généreux budget pour l'école. L'équipe enseignante questionne la mairie sur le budget accordé aux transports scolaires pour les bus, restant pour l'année 2023. La mairie répond que le budget 2024 est étudié de façon différente.

Jusqu'à présent calculé pour 52 élèves à raison de 90 euros par élève.

La mairie se rend compte que c'est le double de ce que peut recevoir une grosse école comme à Bègles par exemple.

La mairie évoque les commandes demandées aux parents dont le montant s'élève à 50 euros environ par liste de fournitures.

La mairie propose pour 2024 :

En élémentaire : 34 euros + 6 euros supplémentaires = 40 euros

En maternelle : 27 euros + 6 euros = 33 euros

S'ajoute à cela le budget piscine : 1961 euros pour 8 sorties piscines (entrées et bus)

La mairie propose aussi 10 euros supplémentaires par enfant pour l'aménagement de la classe.

Total prévision budget 2024

Élémentaire = 50 euros par enfant et Maternelle 43 = euros par enfant soit 4400 euros pour l'école.

La mairie veut connaître le budget de la coopérative et veut avoir des infos sur ce qui est prévu par l'association de parents d'élèves.

Mme Letable répond qu'il y a actuellement 1875,80 euros sur le compte de la coopérative

f) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

Solde en début d'année : 2264,8 euros (mais il faut déduire des montants que les enseignants ont dépensé actuellement pour équiper leur classe en attendant les mandataires)

La coopérative sur l'année 2022/2023 est : 1875,80 euros

Donations de septembre : 531 euros de dons (il faut déduire la cotisation 143 euros)

Rentrées d'argent prévues (à ce jour) : photographies scolaires, marché de Noël, et actions de l'association de parents d'élèves « les cartables fleuris »

g) Communication : Parents / Enseignants / Direction / Mairie

Parents/enseignants

La communication entre parents et enseignants passe par le cahier de liaison ou l'application « éducar-table » en cas de demande de rdv, de justification d'absence, ou de toute autre demande.

Parents/direction

Les demandes de rdv avec la directrice ou de document administratif doivent être formulées dans le cahier de liaison de l'élève ou par courriel : e.islestgeorges@ac-bordeaux.fr

Parents/mairie

Les parents doivent communiquer dans un premier temps avec les agents responsables du temps périscolaire avant de s'adresser au secrétariat, suivant le motif de la demande.

La Mairie évoque la mise en place du refus des repas pour les enfants non-inscrits à la cantine, Mme Briatte évoque le fait que ce soit une bonne chose d'amorcer un changement du côté mairie en même temps que le changement d'équipe pédagogique et de la mise en place de nouvelles règles (comme le « durcissement » des règles pour les horaires d'entrée, sortie). Tout cela assure une cohérence dans le fonctionnement.

Les représentants de parents d'élèves demandent si ces situations (non inscription à la cantine, retard à l'entrée de l'école etc.) sont fréquentes. Les problèmes d'inscription à la cantine étaient effectivement très récurrents.

II) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

Le projet d'école 2020-2024 prévoit :

- Le langage pour penser
- Citoyenneté et vivre ensemble (messages clairs, médiateur ...)
- Favoriser l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers

b) Projets de classe

- **Projet paysage** : aménagement de la cour et plantations, dans la continuité de ce qu'avait commencé l'ancienne équipe pédagogique. La prochaine étape serait de se rencontrer (mairie, enseignantes, Mme ANDRE partenaire du projet), afin de pouvoir discuter des leviers à actionner afin de palier le côté financier ou encore la question de l'entretien qui ne peut pas reposer seulement sur Micka.

L'éducation nationale permet de monter un projet NEFLE (Notre école faisons-la ensemble) et de financer ce projet d'aménagement de la cour.

Si ce dossier est approuvé, l'école peut bénéficier d'un financement par l'éducation nationale. Monter ce dossier se fait sur le temps personnel de l'équipe enseignante.

Mme Briatte rencontre Frederic Moyence, directeur d'école à Talence, nommé par l'inspecteur comme référent pour aider à monter ce projet, il vient le 16 novembre. Il a déjà monté un projet l'année dernière.

- **Venue d'une auteure** (Valérie de La Torre) le lundi 13 novembre : élémentaire
- **Spectacle de décembre** : en attente de réponse de la compagnie → le devis pour le spectacle = 680 euros pour l'école . Cher donc cherche autre chose : cinéma de Léognan (dans l'attente).

Les parents représentants et Mme le Maire proposent aussi de se rapprocher de l'école D'Ayguemorte les graves pour voir si on peut faire quelque chose ensemble ? Cela a déjà été fait dans le passé.

Mme Lemire évoque CôtéAc pour pouvoir candidater gratuitement : spectacle / ateliers en lien avec le spectacle

- **Goûter et marché de Noël** : 21 décembre : 17h / 19h
Petit spectacle chorale. L'équipe enseignante prévoit une fabrication d'objets / cuisine pour les enfants
L'APE est sollicitée pour apporter son aide aussi sur l'organisation.
- **Boîte à musique** : animée par Marie MEALLET, l'école va y participer
- **Fête du printemps** : à définir
- **Sortie de fin d'année** en fonction du budget que nous aurons, notamment du budget de la coopérative.
- **Sortie à Bordeaux** : pour coupler intervention à Capsciences, piquenique et Musée d'Histoire naturelle : à voir en fonction du budget bus
- **Journée nationale de lutte contre le harcèlement** : à mettre en place à un autre moment de l'année

Beaucoup de sorties/projets sont réservées en anticipation N+1 au mois de juin. Les projets de cette année ne sont pas le reflet de ce qui pourra être mis en place les années prochaines.

c) Accueil périscolaire

La garderie se déroule le matin à compter de 7h30, et le soir jusqu'à 18h30 sous la responsabilité de la mairie. Les élèves sont également pris en charge par le personnel municipal de 12h à 13h35 sur le temps de la pause méridienne.

III) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (APC, Devoirs faits, pôle ressources, RASED...)

Évaluations de début d'année (diagnostiques)

Évaluations de CP/CE1 : les évaluations sont nationales, et leurs résultats sont également traités au niveau national. Les parents ont été destinataires des résultats de leurs enfants.

Évaluations de CMI : les évaluations sont nationales, et leurs résultats sont également traités au niveau national. Les parents seront destinataires sous peu des résultats de leurs enfants.

Ces évaluations permettent de faire le point sur les acquis des élèves et de recevoir à l'issue de celles-ci les parents des élèves en difficulté afin de mettre en place pour ces élèves des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) fixant des objectifs généraux de réussite.

Le RASED

Notre école est pourvue d'une psychologue de l'Éducation Nationale qui se déplacera dans notre école pour effectuer des suivis en fonction de nos besoins. Nous rappelons aux parents qu'ils peuvent à tout moment demander à rencontrer la psychologue scolaire s'ils le souhaitent. Ses coordonnées peuvent être données sur simple demande formulée auprès des enseignantes de l'école.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires)

Suivant les recommandations ministérielles, les APC ont pour objectifs cette année de rendre les élèves plus à l'aise en lecture et face à l'écrit mais également en mathématiques. Les différentes périodes seront consacrées à la remédiation en lecture, et en mathématiques, des élèves de l'école les plus fragiles. Les parents des élèves concernés en seront informés via les cahiers de liaison.

b) Actions cycle 3

Le conseil école-collège (CEC)

Le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré. Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci. Le conseil école collège est présidé par la principale du collège et l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription. Il se déroule au collège de Cadaujac, et Mme Briatte (directrice et enseignante du cycle 3) y participera.

Cycle natation

Les élèves de CM1 et CM2 bénéficient d'un cycle natation afin de valider le brevet « Sauv' Nage ». Ce test officiel se présente sous la forme d'un parcours qui permet d'évaluer différentes compétences permettant d'assurer aux élèves leur propre sécurité dans l'eau. Il peut ensuite être admis comme test de sécurité pour la pratique des activités nautiques. Cette année, tous les élèves de la classe 3 participeront à ce cycle natation. Celui-ci se déroulera à la piscine de Villenave d'Ornon, durant la période 3 du 4 mars au 12 avril 2024 les mardi matins. Nous nous y rendrons en car en compagnie des élèves de Ayguemorte-les-Graves.

Cependant à ce jour, nous n'avons pas eu de retour concernant les parents volontaires à l'accompagnement. Sans IEB, pour des questions de sécurité, nous ne pourrions pas assurer les séances.

Les parents représentants demandent en quoi consiste l'habilitation pour accompagner.

MAIRIE

-Novembrart : créneau proposé pour que les enseignantes puissent venir avec les enfants le vendredi 17 novembre : 9h-10h30. 15h 16h30

-Pour les fiches de travaux : il faut les donner avant les vacances, l'envoyer par mail à la mairie

-Repas de Noël le 21 décembre : les maitresses peuvent manger avec les enfants dans la cantine ce jour-là.

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

La mairie a pris en compte les remarques faites mais à l'heure d'aujourd'hui qu'en est-il ?

Concernant le timing de la pause méridienne notamment.

Mme le Maire, dit qu'ils se sont rencontrés avec le périscolaire pour faire le point. Les enfants sont à 12h15 à table, pieds sous la table et de retour dans la cour à 13h15/20 actuellement.

Combien de temps les enfants ont-ils pour jouer avant de retourner en classe ?

De quelle manière le temps méridien est-il découpé ?

Ils ont 30 minutes de jeux.

Il semblerait que quand Christine arrive pour amener les plus petits à la sieste, tous les enfants ont fini de manger. Les plus grands resteraient le temps que les tables soient débarrassées et nettoyées...Si tel est le cas, est-il possible d'envisager un retour dans la cour de tous les enfants avec Christine et Clara (ou) Marine, et peut-être qu'un petit groupe d'enfants VOLONTAIRE peut rester avec Clara (ou) Marine pour aider à débarrasser, mettre déchets alimentaires au compost... et rejoindre un peu plus tard le groupe ?

La mairie répond que ce n'est pas possible.

Cette proposition a déjà été essayée. Cela peut poser pb car finalement c'était toujours les mêmes qui débarrassent et de plus chacun ne respecte pas forcément la propreté, ils en mettent partout parce qu'ils savent qu'ils ne vont pas débarrasser.

Madame Lemire évoque la possibilité de faire revenir un adulte de plus pour que ceux qui ne débarassent pas puissent revenir dans la cour. Les taux d'encadrement ne le permettent pas et l'organisation non plus.

De manière plus globale école-périscolaire, est-il possible d'avoir un découpage détaillé des différentes temporalités de la journée (enseignement, récréation, pause méridienne, enseignement...) ?

8h35 ouverture portail, 8h45 fermeture et début des enseignements. 12h – 13h35 pause méridienne. 13h45 reprise des enseignements. 16h30 fin de la journée d'enseignement. 2 récréations de 15 minutes (une le matin et une l'après-midi) pour les élémentaires, 2 récréations de 30 minutes (une le matin et une l'après-midi) pour les maternelles.

Réflexion aménagement cour de récréation ?

Cf. II.b)

Qu'en est-il des projets école ?

Cf. II.b)

Proposition: Je me tiens disponible auprès des maîtresses si elles souhaitent visiter le village. Balade à pied ou à vélo (on peut fournir les vélos). ça peut se faire entre 12h et 13h30, une balade pique-nique ?

Avec plaisir, lorsque le temps le permettra.

un temps de rattrapage dans la journée de l'absence de récréation du matin ?

l'équipe enseignante ne comprend pas cette question étant donné que la récréation du matin n'a pas été supprimée.

Il était effectivement question du temps d'accueil le matin dans la cour qui se fait désormais en classe. Les parents rapportent que leurs enfants aimaient bien ce temps, l'équipe enseignante répond que pour la sérénité des apprentissages, l'accueil personnalisé des enfants, ce mode de fonctionnement est adapté.

la possibilité de faire un cross

L'idée est envisagée, les modalités d'organisations seront vues plus tard dans l'année.

l'idée, l'envie, l'intention de remettre en place des activités et des projets avec l'association USEP

les activités en association avec l'usep sont en majorité hors temps scolaire et bénévole, ce qui n'est pas compatible avec les emplois du temps personnels de l'équipe enseignante.

Fin du conseil d'école : 20h15

Prochain conseil d'école aura lieu le : 19 mars 2024

Fait à ISLE-SAINT-GEORGES, le 7 novembre 2023

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole



Le Secrétaire de séance :

